

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142299-DE-1-1

Date de télétransmission : 31 mars 2025

Date de réception : 31 mars 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 14 MARS 2025

—
DELIBERATION N° 9

—
BP 2025 - MISSION RECONSTRUCTION DES VALLÉES

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : M. Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-

MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'article L561-3 et notamment les mesures mentionnées au titre I et l'article D561-12-2 dudit code ;

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui a créé le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « fonds Barnier ») ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, autorisant les Départements à apporter leur soutien pour le redémarrage de l'activité des sociétés touchées par des catastrophes naturelles ;

Vu les arrêtés interministériels des 7 et 19 octobre 2020, du 23 novembre 2020, du 14 décembre 2020, du 10 février 2021 et du 8 mars 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 2 au 3 octobre 2020, au titre des phénomènes inondations et coulées de boue, inondation par choc mécanique des vagues et mouvements de terrains ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2020 portant classement en état de catastrophe naturelle inondations et coulées de boue de 55 communes du département des Alpes-Maritimes, notamment des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée à la suite des intempéries des 2 et 3 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2020 autorisant le Département des Alpes-Maritimes à accorder des aides aux entreprises sinistrées, en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 précédemment citée ;

Vu la circulaire du 11 février 2019 indiquant les mesures finançables par le fonds Barnier, leurs conditions d'éligibilité, et les modalités d'instruction et de gestion des crédits par les services déconcentrés ;

Vu la délibération prise le 9 octobre 2020 par l'assemblée départementale, adoptant la mise en place de dispositifs d'aides en faveur des particuliers, des entreprises et des collectivités sinistrées par les intempéries causées par la tempête Alex des 2 et 3 octobre

2020 ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale, concernant la reconstruction des vallées ;

Vu la délibération prise le 25 novembre 2022 par la commission permanente autorisant la signature de la convention cadre relative au programme d'action de prévention des inondations du bassin versant du Var 2023-2028, porté par le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) ;

Considérant les dégâts matériels exceptionnels et les traumatismes générés par la tempête Alex survenue les 2 et 3 octobre 2020 sur le territoire des Alpes-Maritimes ;

Considérant les moyens considérables mobilisés dès les premiers jours par le Département pour apporter les aides nécessaires à la population ainsi qu'aux collectivités et entreprises sinistrées, et reconstruire les infrastructures détruites ;

Considérant que la tempête Aline qui s'est abattue le 20 octobre 2023 sur le territoire des Alpes-Maritimes, a engendré des dégâts matériels importants sur certaines communes déjà en cours de reconstruction à la suite du passage de la tempête Alex, mais n'a pas provoqué de nouveaux dégâts sur les infrastructures routières départementales et a permis de tester la résilience des travaux entrepris ;

Vu les arrêtés interministériels des 27 octobre et 18 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 20 octobre 2023, au titre des phénomènes inondations et coulées de boue ;

Vu la délibération prise le 15 décembre 2023 par l'assemblée départementale votant une enveloppe financière supplémentaire de 6 M€ en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale touchés par la tempête Aline ;

Vu la délibération prise le 9 octobre 2020 créant notamment un fonds d'urgence pour soutenir le relogement des sinistrés avec les organismes de gestion des parcs locatifs, à savoir Habitat 06 et AGIS 06 ;

Vu la délibération prise le 1er octobre 2021 par l'assemblée départementale concernant le relogement des sinistrés de la tempête Alex ;

Vu le rapport de son président présentant le projet de budget primitif pour l'année 2025 concernant la mission reconstruction des vallées, dont les actions se déclinent en cinq politiques : travaux d'infrastructures, plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), remise en état des pistes, solidarité territoriale et solidarité humaine ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Transports et déplacements et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les travaux d'infrastructures :

- d'approuver la poursuite des opérations inscrites dans cette politique ;

2°) Concernant le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées :

- d'approuver la poursuite des travaux de restauration des itinéraires de randonnées engagés à la suite de la tempête Alex ;

3°) Concernant la remise en état des pistes :

- d'approuver la poursuite des travaux de remise en état des pistes et de réparations hydrauliques entrepris par le service Force 06 ;

4°) Concernant la solidarité territoriale :

- de maintenir les aides en faveur des collectivités, du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) et du Syndicat mixte du développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore (SMDVVV) ;

- de prendre acte que le SMDVVV continue d'assurer sous sa propre maîtrise d'ouvrage des opérations de reconstruction ;

5°) Concernant la politique de solidarité humaine :

- d'approuver le prolongement du financement du relogement des sinistrés de la tempête Alex ;

6°) De prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques sont inscrits au budget départemental.

Pour(s) : 41

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald

LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental